

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
9 Décembre 2009
À 20H30

Etaient présents :

- | | | | |
|---|----------------------|----|----------------------|
| 1 | Hubert HÉRIOT | 10 | Christiane CHEVALIER |
| 2 | Loïc BARBIER | 11 | Christian LONCHAMPT |
| 3 | Jean-Claude GUEZENEC | 12 | Frédérique PERBOST |
| 4 | Françoise COUTAND | 13 | Pascal BOUDON |
| 5 | Nicole BARBOT | 14 | Eric HAMEAU |
| 6 | Jean-Luc LECOMTE | 15 | Michel RABIER |
| 7 | Dominique TIERCELIN | 16 | Béatrice GALLET |
| 8 | Jean-Luc JOUANIGOT | | |
| 9 | Roland GAUTIER | | |

Etaient absents :

1. Gislaine BOISNARD ayant donné pouvoir à Hubert HÉRIOT
2. Claude BERNARD ayant donné pouvoir à Françoise COUTAND
3. Joël CORBIN

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a pas fait l'objet d'observations, il est par conséquent accepté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour : PROJET AUTOROUTIER A 154, Accord de l'assemblée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Plan de mise en accessibilité de la voirie - Ouverture des plis,
- 2) Acquisition foncière AB 445,
- 3) Délégation de signature acte administratif (vente DARDALHON) pour BARBIER Loïc,
- 4) Ecole élémentaire - Classe de découverte - Demande de subvention,
- 5) Lycée Rotrou - Plongée au cœur de l'Espagne - Demande de subvention,
- 6) Service ASSAINISSEMENT - Admission en non valeur,
- 7) Modification temps de travail d'un emploi,
- 8) Déclarations d'intention d'aliéner,
- 9) Questions diverses.

**PROJET AUTOROUTIER A154
Positionnement de la commune de BREZOLLES**

Après avoir pris connaissance des informations connues à ce jour, relatives au projet autoroutier A 154, privilégiant le tracé sud.

Le conseil municipal de BREZOLLES après en avoir délibéré **EMET** un avis **FAVORABLE** à cette nouvelle structure à condition toutefois qu'il y ait un **ACCES DIRECT** (entrée et sortie) au sud ouest de SAINT LUBIN DES JONCHERETS afin de ne pas isoler et paralyser le développement futur du Plateau de BREZOLLES.

Cette délibération pourra être consignée au « cahier d'acteur ».

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE CHOIX DU CABINET

Le conseil municipal de Brezolles a décidé de la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie communale conformément au décret du 21 décembre 2006 et de l'arrêté du 15 janvier 2007.

Suite à un avis d'appel public à la concurrence paru sur le site de l'association des Maires deux bureaux d'études ont remis une offre.

L'analyse des dossiers fait ressortir un classement au regard de l'ensemble des critères retenus :

BUREAUX D'ETUDES	PRIX 80%	Note pondérée	VALEUR TECHNIQUE 20%	Note pondérée	NOTE FINALE	CLASSEMENT
G2C Environnement	4	3.20	5	1	4.20	2
QUALICONSULT	5	4	4	0.80	4.80	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de confier la réalisation de l'étude menant à la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie communale à QUALICONSULT, leur proposition étant la plus avantageuse économiquement.

ACQUISITION IMMOBILIERE - AB 445 FRICHE COMMERCIALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition de la propriété sise 4 rue de la Friche cadastrée AB 445, d'une superficie de 156 m² au prix de **2 300 euros**.

AUTORISE le maire à passer l'acte définitif de cette acquisition.

VOTE une dépense de **2 300 euros** correspondant au prix de la dite acquisition majorée des frais d'actes prévisibles qui sera imputée sur l'article 21318 du chapitre 21.

ACTE ADMINISTRATIF VENTE VOIRIE DECLASSEE DELEGATION DE SIGNATURE

Conformément à la délibération du 21 octobre 2009, la commune de Brezolles vend les parcelles suivantes :

SECTION	NUMERO	RUE et NUMERO	CONTENANCE
AB	569	Avenue du Général de Gaulle	9 ca
AB	570	Avenue du Général de Gaulle	4 ca
TOTAL			13 ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la délégation de signature à Monsieur Loïc BARBIER, adjoint au maire pour signer l'acte administratif à intervenir par devant Monsieur le Maire.

**ECOLE ELEMENTAIRE - CLASSE DE DECOUVERTE
SUBVENTION COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose que, suite au dernier conseil d'école, la commune est sollicitée pour l'obtention d'une subvention afin de financer une classe de découverte « MER » à Carolles (Manche) organisée du 06 mars au 14 mars 2010.

Subvention sollicitée 115 euros par enfant

13 enfants de Brezolles

Soit 1495 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, sur présentation d'un justificatif de participation au séjour, d'attribuer la subvention sollicitée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

Cette dépense sera inscrite au budget 2010 et réglée à l'article 65738 – Subvention autres organismes divers.

**SUBVENTION LYCÉE ROTROU
PROJET « Plongée au cœur de l'Espagne »2010**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre d'un séjour en Espagne afin de découvrir la plongée sous marine et la culture espagnole, le Lycée Rotrou de Dreux sollicite la commune de Brezolles pour l'attribution d'une subvention de 30 euros suite au départ d'un jeune lycéen domicilié à Brezolles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, sur présentation d'un justificatif de participation au séjour et d'une facture, d'attribuer une subvention de 30 euros à l'association sportive du Lycée Rotrou de Dreux.

Cette dépense sera réglée à l'article 65738 – Subvention autres organismes divers.

**SERVICE ASSAINISSEMENT
ADMISSION EN NON VALEURS**

Malgré les poursuites effectuées, le recouvrement d'un titre n'a pu être effectué par la trésorerie.

Après en avoir délibéré, l'assemble **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** la somme de **107.13 euros**.

MODIFICATION DE LA DUREE D'UN EMPLOI

Par courrier, un agent, occupant un emploi à temps plein, a sollicité une réduction de son temps de travail, soit à mi temps, soit à temps partiel (50%). La majorité des membres présents n'est pas particulièrement favorable à cet aménagement horaire. Une décision définitive n'étant pas prise ce soir, cette question pourrait être étudiée à nouveau courant 2010.

DROIT DE PREMPTION URBAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les propriétés suivantes :

- AB 556 – 2 rue de Tillières – Superficie 669 m2
- AB 557 – Ruelle des remparts - Superficie 705 m2
- AB 461 – Avenue du Général de Gaulle – Superficie 7 m2
- AB 538 – Avenue du Général de Gaulle - Superficie 893 m2
- AB 395 – Rue de Tillières – Superficie 2 361 m2
- ZE 74 – 8 rue des Accacias – Superficie 921 m2
- AB 52 – 7 rue de L'église – Superficie 334 m2
- AB 547 – 25 Avenue du Général de Gaulle – Superficie 17 m2
- ZE 92 – 25 rue de Saint Rémy – Superficie 680 m2

QUESTIONS DIVERSES

GALLET Béatrice

Les conditions d'accueil de la PMI à la maison de retraite n'étant pas optimum, serait-il possible de les accueillir au sein du futur Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) ?

L'accueil des assistantes maternelles est envisagé mais pas la PMI pour le moment.

TIERCELIN Dominique

Le défibrillateur du stade doit être installé dans le local des arbitres, une formation serait la bienvenue.

Un pompier professionnel sera contacté prochainement pour dispenser cette formation.

BARBOT Nicole

Les tableaux sont accrochés à la bibliothèque et les CD sont arrivés.

Le banquet des anciens, avec une centaine de personnes, s'est bien déroulé.

La compagnie du Petit Loir souhaiterait que l'on fasse installer un système pour pendre les tableaux lors des expositions à l'ESC dans la salle N°1 et le patio.

BARBIER Loïc

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

LECOMTE Jean-Luc

Transport scolaire SITED, augmentation de 2%.

La séance est levée à 22h40.